



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 7 MARS 2023**



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 7 MARS 2023

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Véronique Rebetez.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse et les invite à la verrée offerte par la Commune en fin de séance.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de M. René Krattinger et de M. Giovanni Vona du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro et Mme Emilie Corminboeuf du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Ordre du jour et mode de convocation

La Présidente rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et toutes les conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce soir, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash de la Commune de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation et sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 27 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 14 février 2023

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 7 mars 2023, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2023
4. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2023
5. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur suppléant en remplacement de Mme G. Maertens
6. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. J-P. Frésard
7. Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Cominboeuf (message 140)
8. Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques (message 141)
9. Octroi d'un DDP pour la réalisation d'un complexe sportif à la route des Prés (message 142)
10. Propositions
11. Questions
12. Divers

Une verrée sera servie à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Véronique Rebelez



La Secrétaire

Véronique Christian

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par 27 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente prend la parole :

DEMISSION DE MME MEISSNER

« J'informe que j'ai reçu la démission de Mme Mireille Meissner du Groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture du Conseil Général valable dès la prochaine séance du Conseil général, la préfecture sera ainsi appelée à assermenter le prochain vienne-ensuite du Groupe PS, Centre gauche PCS et Ouverture, ces prochains jours afin de la remplacer. D'ici là, je tiens à remercier Mme Meissner pour son engagement au sein du Conseil Général et de la Commission d'aménagement ».

SEANCE DU CONSEIL GENERAL, ENVOIS PERSONNELS DES CONVOCATIONS

« Le bureau s'est interrogé sur la grande quantité de copies couleur imprimées pour nos séances du Conseil Général et le coût des envois personnels des convocations. Ainsi, j'aimerais rappeler que si les envois papier des convocations ne vous sont pas indispensables et que les documents par voie électronique vous suffisent, vous pouvez toujours demander au secrétariat, particulièrement à Mme Christan, de vous sortir de la liste de distribution des envois papier ».

Conseil communal

La Présidente donne la parole aux membres du Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, prend la parole :

PERSONNEL COMMUNAL

« Au chapitre des naissances, nous avons la joie de vous annoncer la naissance d'Analia-Rose, la fille de Mme Fabienne Etter, notre collaboratrice administrative. Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ce beau bébé !

M. Michel Barras, notre fidèle conducteur de bus scolaire, prendra sa retraite à la fin de cette année scolaire. Pour lui succéder, nous avons engagé M. Jacques Robert, habitant de Belfaux et déjà connu de beaucoup d'habitants puisqu'il a été le souriant employé de la Poste de Belfaux.

Francine Barras fêtera prochainement ses 35 années au service de notre commune. Un repas sera organisé à cette occasion ».

CONSEIL COMMUNAL

« Ce soir est une séance particulière pour Mme Mary-Lise Bapst, puisqu'elle participe à cette dernière séance du Conseil général. Entrée en fonction le 1^{er} janvier 1999 au Conseil communal d'Autafond, Mme Bapst a donc œuvré depuis de longues années pour nos/notre commune. Qu'elle soit ici remerciée pour toutes ces années d'engagement, d'enthousiasme, de persévérance, de patience. Merci Mary-Lise et nous nous réjouissons de te remercier encore lors d'un prochain souper ».

APPLICATION ISARINE

« En collaboration avec l'ACF, l'Association des communes fribourgeoises, l'application ISarine est fonctionnelle depuis hier. Il faudra télécharger l'application, une information sera donnée dans le prochain Flash ».

BELFAUX-BELFETE

« Belfaux-Belfête est en principe organisée une fois par législature. Le Conseil communal a décidé d'organiser cette manifestation en 2025. En effet, nous ne sommes pas prêts pour cette année, en 2024 il y aura BDMania, nous avons pensé qu'il était bien de ne pas avoir ces 2 manifestations la même année ».

M. **Gabriel Litzistorf**, Conseiller communal, prend la parole :

CONDUITE

« La conduite de transport d'eau liant la station de pompage du Remblai au réservoir de Combarod a été endommagée le weekend du 25 au 26 février dernier en raison de fortes rafales. Des mesures d'urgence ont été prises afin de stopper la fuite.

Cette conduite étant le seul moyen d'utiliser l'eau de la Commune, il est impératif de la réparer rapidement. C'est pourquoi des travaux de remplacement de la conduite sur environ 120m ont été validés par le Conseil communal lors de la séance du 6 mars.

L'ensemble des travaux d'urgence et de remplacement devraient se situer aux environs de CHF 60'000.00 TTC. Une demande de crédit sera faite lors du prochain Conseil général, mais les travaux seront réalisés dans les jours à venir. En effet, les pertes pour la Commune seraient trop importantes si les travaux devaient attendre le prochain Conseil général ».

M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal, prend la parole :

REVISION GENERALE DU PAL

« Le canton a refusé de procéder en deux temps, comme initialement proposé par la commune. Pour rappel, et pour des questions économiques, nous proposons de faire en 2 temps, car le PAL devra à nouveau être révisé sous les 3 ans une fois le Plan directeur Régional approuvé. Par conséquent, la Commission d'aménagement va se rencontrer le 13 mars afin de finaliser tous les documents et prévoir une mise à l'enquête du PAL dans les semaines à venir ».

ZONES RESERVEES DE LA ROUTE DE CONTOURNEMENT

« Nous avons rencontré le directeur du SMO le 10 janvier afin de trouver des solutions, car divers projets sont actuellement bloqués, dont la zone d'activité de la Gotta. Pour rappel, la zone réservée court jusqu'en décembre 2024. A son terme, la zone pourra être renouvelée par le canton si c'est jugé nécessaire, et devra faire l'objet d'une nouvelle procédure avec des voies de droit dont une mise à l'enquête. A l'heure actuelle, et au vu de l'avancement du dossier, un tel renouvellement semble très probable.

Le SMO a donné un préavis négatif au Plan d'Equipement de Détail (PED) concernant le quartier dit de la Gotta en raison de la zone réservée. Pour rappel, le PED est l'instrument se trouvant entre le PAD et le permis de construire. Il décrit les équipements de base comme les canalisations, accès routiers, collecteurs... La raison principale du préavis négatif est l'accès routier pour la zone d'activité se trouvant dans la zone réservée. Les promoteurs doivent donc mettre à jour le PED avant de pouvoir obtenir le permis de construire et démarrer les travaux. Certains d'entre vous auront sûrement remarqué les travaux situés aux abords de la gare sur la parcelle de la Gotta. Ceux-ci sont dus au déplacement du réseau de gaz qui passe à travers la parcelle et pour lequel un permis a été délivré, et qui ne dépend donc pas de la mise à jour du PED ».

BIBLIOTHEQUE

« Je vous informe que le perçage du mur de la bibliothèque a bien eu lieu comme prévu durant les vacances de carnaval. Il reste encore quelques finitions de peinture à faire et la bibliothèque intercommunale devrait bientôt pouvoir pleinement en profiter. Nous remercions à nouveau la commune de Corminboeuf et la Paroisse pour leur soutien financier dans ce projet ».

RENOVATION DES SALLES DE CLASSE

Je vous informe que la rénovation des salles de classe aura lieu durant les vacances d'été. Le Conseil communal a donné l'adjudication des travaux pour le revêtement des sols lors de sa

séance du 21 février. L'entreprise sélectionnée s'est engagée sur les délais et respecte le budget qui vous a été soumis. La rénovation des classes va chambouler le traditionnel nettoyage de fin d'année et je reviendrai vers vous avec plus d'informations lors du prochain Conseil Général.

EXERCICE D'EVACUATION A L'ECOLE

« Comme vous avez pu le lire dans le dernier Flash, un exercice d'évacuation de l'école aura lieu le jeudi 6 avril 2023. Durant cet exercice, les sirènes des bâtiments scolaires vont retentir. Le but de cet exercice est de former tous les utilisateurs à avoir les bons réflexes, et tester les nouvelles zones de regroupement qui ont été mises en place sur le site. Pour des questions de sécurité, la crèche sera exclue de cet exercice ».

VESTIAIRES DE LA HALLE DE GYM

« Comme vous avez pu le lire dans le message 142, les vestiaires de la Halle de Gym sont vétustes et plus aux normes et ils auraient donc besoin d'une sérieuse rénovation. Des devis ont été faits et une telle rénovation est estimée à environ CHF 100'000. Au vu des finances communales actuelles, cette rénovation a été repoussée. Dans l'urgence, des travaux sommaires d'une valeur d'environ CHF 3'500.00 ont eu lieu ces dernières semaines pour changer les pommeaux de douche en fin de vie et repeindre une partie des catelles dans la zone des douches ».

PAVILLONS SCOLAIRES

« Les derniers pavillons scolaires seront déplacés les 12 et 13 avril pour être utilisés à la déchetterie, mon collègue Diego Frieden vous donnera plus d'information sur ce sujet. Cette date a été retenue pour profiter des vacances scolaires afin de ne pas risquer la sécurité des enfants et la fermeture d'une partie de l'espace de jeux. Nous installerons ensuite la borne de l'entreprise Box-up qui va permettre à tous les habitants de Belfaux de profiter d'équipements sportifs gratuitement comme des ballons et jeux de Molkki. Grâce au soutien de la Loterie Romande dans ce projet, le coût pour la commune s'élève à CHF 1'700.00 par an sur 5 ans ; soit 50% du prix officiel.

VEHICULE DE LA CONCIERGERIE

« Nous venons aussi de renouveler le véhicule utilitaire de la conciergerie de Belfaux. L'ancien Peugeot Boxer de 20 ans, et plus de 132'000km à son actif, a fait son temps et ne passera plus le contrôle technique prévu cette année. Par mesure d'économie, mais aussi dans la perspective de conserver ce véhicule de nombreuses années à venir, nous avons opté pour une occasion de 2017 à faible kilométrage (37'000 km). Le nouveau véhicule de marque Opel, acheté au garage du village pour un peu moins de 20'000 CHF, a été mis en service mercredi dernier ».

DEFIBRILLATEURS

« La commune compte aujourd'hui un défibrillateur dans le hall d'entrée de la Raiffeisen. Les défibrillateurs sont des outils qui sauvent des vies. Il faut en moyenne 10 minutes en Suisse pour qu'une ambulance arrive sur site; or le taux de survie est fortement réduit dès qu'on intervient après 10 minutes. Le canton du Tessin a fait beaucoup pour développer le réseau de défibrillateurs, mais aussi les conditions pour son utilisation optimale (comme la promotion de l'association First Répondeur). De ce fait, le Tessin a un taux de survie de 43% pour les incidents cardiaques, alors que le reste de la Suisse se situe à 4%. Je suis heureux de vous annoncer que le Conseil communal a décidé de s'associer avec les TPF pour installer un 2ème défibrillateur à la gare Belfaux-Village. Les TPF lancent un projet pilote dont le but est d'étudier la mise en place de défibrillateurs dans toutes les gares du canton. Les communes de Courtepin et de Belfaux ont été choisies pour ce pilote. Les TPF vont financer la pose et l'entretien sur 10 ans, alors que la commune financera l'achat du défibrillateur (coût de CHF 4'160.00). Dès la pose de ce dernier qui devrait être fait avant l'été, nous allons aussi entreprendre des formations à nos collaborateurs afin qu'ils puissent intervenir en cas de besoin. Les incidents cardiaques peuvent toucher tout un chacun, il y a 1 mois, nous avons eu une personne qui a eu un incident cardiaque dans le quartier d'En Verdaux, et nécessitant l'intervention des secours. N'hésitez donc pas à localiser le défibrillateur de la Raiffeisen et d'en parler autour de vous ».

M. Diego Frieden, Conseiller communal, prend la parole :

POINT DE RENCONTRE D'URGENCE

« Sur recommandation du canton, et en collaboration avec les communes voisines de Grolley, Ponthaux et La Sonnaz, qui forment avec Belfaux l'ORCOC de Sarine-Nord, le Conseil communal a décidé de mettre en place un Point de rencontre d'urgence ou "PRU". Un "PRU" est un empla-

cement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de situation grave, par exemple en cas de catastrophe ou de pénurie d'énergie. Le but principal du PRU est de diffuser et de transmettre l'information. La communication avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite s'effectue par des radios Polycom, qui disposent de leur propre réseau et peuvent donc fonctionner indépendamment. Une formation a été donnée par la Protection civile, à laquelle deux personnes de la commune ont participé.

Le PRU de Belfaux se situera en cas d'activation au Poste de commandement qui se trouve sous la halle de gym de l'école. Je précise "en cas d'activation", car le PRU n'est pas en fonction de façon permanente, mais uniquement activé et ouvert si le canton l'ordonne, ou si les autorités communales le décident ».

DEPLACEMENT DE L'ANCIEN PAVILLON SCOLAIRE A LA DECHETTERIE

« Afin de respecter des obligations légales, certains types de déchets devraient être couverts, ce qui n'est pas encore le cas. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de déplacer le pavillon qui se trouve actuellement à l'école (où il ne sert plus) à la déchetterie intercommunale. Après son transport et son installation, prévue le 12-13 avril, soit après le début des vacances scolaires de Pâques, le pavillon sera positionné dans le coin près de la sortie ».

M. **Frantz Simonis**, Conseiller communal, prend la parole :

DIRECTION DE L'ECOLE

« Je dois vous informer que M. Sugnaux, Directeur de l'école primaire de Belfaux est toujours en arrêt de maladie et qu'il n'est malheureusement pas possible, pour l'instant, de prévoir une date de retour dans ses fonctions.

Mme Chardonnens a été nommée Directrice ad-intérim. Elle a assuré cette fonction jusqu'au 31 janvier de cette année. Depuis cette date, Mme Gummy assure cette fonction et travaille à 30%, ce qui n'est pas suffisant.

Cette situation est inconfortable pour l'ensemble des personnes en lien avec le « système école ». Enseignants, parents, autorités communales ressentent tous, les effets de cette absence qui malheureusement se prolonge. Le Conseil communal, parfaitement conscient que la solution mise en œuvre pour pallier l'absence du Directeur pour quelques semaines voire quelques mois a des limites. Le Conseil communal n'ayant pas la compétence pour résoudre ce problème entreprend, en conséquence, les démarches nécessaires auprès des autorités concernées (SenOF, DFAC) afin d'envisager le plus rapidement une solution qui soit la plus pérenne ».

Mme **Mary-Lise Bapst**, Conseillère communale, prend la parole :

CABINET MEDICAL

Comme je vous l'avais déjà annoncé lors de la séance du Conseil général du mois d'octobre, le cabinet médical est ouvert. La ligne téléphonique a été ouverte le 22 février dernier et les consultations vont débuter le 8 mars. J'espère que vous ferez bon accueil à nos trois nouveaux médecins, Mesdames les Dresses Laure Aeby et Candice RoCHAT et de Monsieur le Dr Xavier Blanc.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2023

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras** du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Elle présente la candidature de M. Nicolas Jobin.

« Le Groupe Le Centre Belfaux Futuro a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Nicolas Jobin, actuellement Vice-Président du Conseil général.

Monsieur Jobin est natif de Belfaux, marié et père de 2 enfants.

Technicien en processus, il travaille au sein d'une grande entreprise industrielle fribourgeoise. Monsieur Jobin siège au Conseil général depuis 9 ans. Il est également membre de la Commission d'environnement.

En dehors de ses activités professionnelles et politiques, il apprécie également le vélo, la moto ainsi que le hockey sur glace ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Nicolas Jobin est élu par acclamation.

4. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2023

La Présidente donne la parole à Mme **Christel Grandjean** du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Elle présente la candidature de Mme Josiane Berset.

« Le Groupe PS, Centre gauche – PCS et ouverture propose pour le poste de Vice-présidente du Conseil général la candidature de Mme Josiane Berset. Elle est membre du Conseil général depuis 2011 et actuellement membre de la Commission énergie et environnement de notre Commune. Elle est également engagée dans la vie associative et préside le chœur mixte paroissial Saint Etienne. Nous vous demandons de soutenir la candidature de Mme Josiane Berset et vous remercions de votre confiance ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Josiane Berset est élue par acclamation.

5. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur suppléant en remplacement de Mme G. Maertens

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Defaux** du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Elle présente la candidature de Mme Solange Berset.

« Pour remplacer Mme Maertens, j'ai le plaisir de présenter Mme Solange Berset comme scrutatrice remplaçante. Avec son expérience et sa connaissance du fonctionnement du Conseil général, elle se met à disposition ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente propose de voter par main levée étant donné que les élections à la Présidence et Vice-présidence sont terminées.

Résultat du vote

Mme Solange Berset est élue par 26 voix et une abstention.

6. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Jean-Pierre Frésard

La Présidente donne la parole à Mme **Murielle Angéloz Burns** du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Elle présente la candidature de Mme Christel Grandjean.

« Le Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture vous propose la candidature de Mme Christel Grandjean pour la Commission financière. Elle est membre du Conseil général depuis 2021 et enseignante à l'école de Belfaux. En plus de son diplôme d'enseignement, Mme Grandjean détient un Bachelor en économie d'entreprise. Elle souhaite mettre à profit ses compétences au service de la commune de Belfaux. Nous vous remercions d'avance de soutenir la candidature de Mme Grandjean et pour votre confiance ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente soumet au vote du Conseil général la candidature de Mme Christel Grandjean.

Résultat du vote

Mme Christel Grandjean est élue par 26 voix et une abstention.

7. Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Corminboeuf (message 140)

M. le conseiller général Dominique Corpataux se récusé et sort de la salle étant donné qu'il habite la Rte de Corminboeuf, à proximité de l'endroit où le trottoir doit être créé.

Le nombre de conseillers/ères présent.e.s s'élève à 26 et la majorité est à 14.

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal.

« Suite au retour du Conseil général de décembre, nous avons étudié les diverses questions posées par l'assemblée. Concernant la construction d'un passage pour piétons en lieu et place du trottoir, ceci est refusé par le Service des Ponts et Chaussées avec deux arguments majeurs : la faible visibilité dans le virage et par le fait qu'il faut un minimum de 150m entre 2 passages piétons. Pour la construction d'un îlot sur la chaussée pour réduire la vitesse, ceci s'avère plus dangereux que prévu, car cela déporterait le trafic sur l'autre voie et pourrait faire entrer en choc frontal avec les gens sortant du quartier. Concernant la zone 30 de l'autre côté du village, des contacts ont été pris avec la commune de Corminboeuf et ils nous ont confirmé qu'ils n'avaient pas l'intention d'entreprendre des travaux sur la Route de Belfaux pour les années à venir.

Je me suis rendu le 10 janvier 2023 au bureau du Service de la Mobilité avec une délégation de la commune, incluant Madame la Syndique, pour discuter des zones réservées et de la construction du trottoir présenté ce soir dans le message 141. Trois représentants du Service de la Mobilité étaient présents, dont M. Cantin, Directeur, Mme Anita Pugin, Cheffe de section et M. Rémi Clément, collaborateur scientifique.

Durant ce meeting, le SMO a clairement indiqué que la construction d'un trottoir était obligatoire, y compris lors de la mise en zone 30, ceci au vu du gabarit de la route et de son trafic journalier. Je vous cite un extrait du procès-verbal de la séance :

« Mme Pugin confirme la nécessité de la réalisation d'un trottoir. En effet, sans trottoir, la présence d'une liaison piétonne permettant le raccordement à la gare, faisant partie de l'équipement de base, n'est pas garantie (voir préavis SMO du 26 août 2022 pour la demande FRIAC 2020-1-00834-O). Le Canton n'est pas opposé à la création de zones 30 sur les routes cantonales quand le contexte le justifie. Un trottoir restera néanmoins nécessaire selon la typologie de la route (route de liaison selon l'article 14 LMob) et afin de sécuriser les piétons au vu du nombre de véhicules circulant à cet endroit (4'700 véhicules/jour) ».

Pour rappel, la Loi cantonale délègue la construction des équipements de base d'une parcelle constructible aux communes. La commune a donc une obligation légale de construire ce trottoir. Ceci nous a été aussi confirmé par SPC.

Malheureusement, et comme annoncé lors de la dernière séance, les promoteurs n'ont pas renouvelé leur offre de CHF 40'000.00.

Je rappelle que notre règlement communal des routes, article 12, alinéa 1, validé par le Conseil Général le 8 avril 2023, n'oblige pas les promoteurs à participer à cet investissement si ce dernier est le long d'une route principale. Or, la route cantonale est justement considérée comme une route principale.

Vous comprenez donc bien ce soir que la commune a pour obligation de construire ce trottoir et d'en assumer entièrement les frais. Aller outre ces lois pourrait entraîner des poursuites judiciaires contre la commune avec de lourdes pénalités financières.

Le projet de construction qui est prévu sur la parcelle 428 respecte en tout point les lois cantonales sur la construction, les lois fédérales et notre RCU sur l'aménagement du territoire. En tant qu'autorité élue, il est de notre devoir de respecter ces lois, mais aussi de veiller à l'image que nous donnons envers les investisseurs dans notre commune. Un tel projet, qui répond à la volonté populaire de densification, est aussi financièrement intéressant pour la commune, car les logements seront mis en vente sous forme de PPE. Ceci répond donc aux demandes du Conseil général de faire venir des contribuables aisés dans notre communes. Nous sommes conscients que ce n'est pas un message facile sur lequel nous vous demandons de voter ce soir. Mais en votant positivement, vous laissez à la commune une marge de discussion et de contrôle sur l'exécution de ce trottoir. Sinon, on risque de se faire imposer la construction du trottoir par la justice, sans pouvoir influencer le projet et avec des pénalités financières potentiellement conséquentes pour la commune.

Au vu de tous ces arguments, le Conseil communal réitère ce soir la recommandation de valider ce crédit d'investissement ».

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et les obligations par le canton quant à l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATeC).

La Commission financière a pris acte de la demande de crédit de CHF 118'000.00. Après analyse de ce dernier, elle considère que le coût est important et qu'il n'est pas supportable sur la base de la situation financière actuelle de la Commune. En effet, la Commission a déjà demandé de supprimer plusieurs investissements du plan financier et de limiter les investissements au strict minimum.

Cette demande d'investissement n'ayant pas été prévue dans le plan financier, la Commission financière prend acte qu'un refus pourrait engendrer des coûts supplémentaires très importants. Elle ne doute aucunement qu'en cas de poursuites judiciaires de la Commune par les promoteurs, les frais supplémentaires pourraient représenter le double de l'investissement demandé, dû à des frais de justice et d'intérêts de retard, le trottoir étant obligatoire selon le SMO.

Sur la base des informations reçues, la Commission financière préavise d'accepter cet investissement de manière à éviter des frais supplémentaires qui pourraient avoir une répercussion très négative sur les finances communales futures.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Christophe Thode** prend la parole :

« Après avoir écouté les divers avis, je vais accepter ce crédit.

Ceci malgré l'agacement suscité par l'attitude du promoteur et les avis du SMO et du SPC.

En effet, cela me semble la moins mauvaise issue pour débloquer cette situation tout en laissant au Conseil communal une chance de garder la main sur le dossier ».

M. **Grégoire Minisini** prend la parole :

« Après relecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général, M. Schickel nous a informés que la loi exige que les passages piétons soient construits à une distance minimale de 150 mètres. Cependant, en observant la route cantonale qui traverse Corminboeuf, j'ai pu constater qu'une douzaine de passages piétons se trouvent à seulement 30 à 40 mètres les uns des autres. Il est donc possible de faire de même à Belfaux.

Pour rappel, l'évaluation qui a été menée pour l'installation d'un passage piéton dans cette zone a été faite avec une limitation de vitesse de 50 km/h.

Etant donné les montants en jeu, il me semble que nous devrions demander une nouvelle évaluation pour un passage piéton avec comme nouvelle condition une limitation de vitesse de 30 km/h.

Je demande donc un report afin de clarifier la situation ».

M. **Vincent Schickel** précise que la Commune de Corminboeuf va devoir enlever un certain nombre de passages pour piétons étant donné qu'ils ne sont pas conformes. Concernant la zone 30 km/h, cette proposition va être étudiée par la Commune.

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« Ce message no 140 est remis à l'ordre du jour ce soir. Il a été renvoyé au Conseil communal lors de la dernière séance du Conseil général, à laquelle j'étais excusée.

J'ai pris connaissance dans le procès-verbal, des arguments du Conseil communal et des questions posées par les membres du Conseil général.

Il est dit que le SPC est d'accord avec le pylône au vu du peu de piétons, mais est-ce que la commune a une confirmation écrite concernant ce point ? Est-ce que les CFF ne vont pas demander son déplacement lors de la mise à l'enquête ? Est-ce que la commune a insisté pour créer un passage piéton au meilleur endroit quand bien même il y en a un plus loin ?

Car tout change ou peut changer. Le SPC a refusé durant de longs mois que la route du quartier des Essertines sorte dans un virage pour des questions de sécurité. Le Conseil a insisté et la sor-

tie est dans le virage. On connaît de nombreux autres cas encore, tel celui des passages piétons à Corminboeuf qui vient d'être évoqué par un collègue.

Donc, en l'état, il est indispensable que le Conseil fasse l'étude d'une zone 30 sur ce tronçon, qu'il insiste pour créer un passage piéton pour que les quelques personnes puissent passer en sécurité.

Finalement, le promoteur fait du chantage, c'est son droit. Cependant, le Conseil général représente la population et il ne veut pas freiner les projets. Il est en droit de demander que l'aménagement nécessaire soit étudié de manière plus approfondie et non seulement basé sur les demandes du service de l'Etat. Il faut une réelle volonté de la commune afin que le projet ne soit pas trop onéreux pour les citoyens et qu'il puisse satisfaire les quelques usagers au niveau de la sécurité.

De nombreuses questions posées par divers collègues lors de la dernière séance sont encore sans réponse pour pouvoir prendre une décision.

Ce dossier n'est pas mûr, nous proposons de soutenir la demande de renvoi proposée au Conseil communal afin d'obtenir toutes les réponses aux nombreuses questions et surtout de trouver une solution moins onéreuse ».

M. **Vincent Schickel** répond que la Commune a rencontré les responsables du SMO afin d'obtenir un deuxième avis. La réponse a été très claire. Le trottoir est obligatoire. Un troisième avis a été également demandé à un bureau d'urbanisme indépendant. Ce bureau arrive exactement aux mêmes conclusions. La construction d'un trottoir est obligatoire et on ne peut pas réaliser un passage pour piétons dans le virage. Il insiste qu'il est nécessaire de prendre en compte la typologie du terrain et aussi le nombre de véhicules qui circulent sur cette route.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente soumet au vote du Conseil général le report de la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Corminboeuf.

Résultat du vote

Oui : 18

Non : 1

Abstentions : 7

La demande de report est acceptée.

M. Corpataux réintègre la salle pour la suite des débats. Le nombre de votants s'élève à 27.

8. Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques (message 141)

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard** précise qu'un groupe de travail a été constitué. Elle transmet la parole à M. Schickel qui a pris la responsabilité de ce groupe.

M. **Vincent Schickel** prend la parole :

« Le message 141 est un message extrêmement important et urgent pour le bon fonctionnement de notre commune.

Comme décrit dans le message, aucun investissement conséquent n'a été consenti sur ce poste depuis 2013. Or, l'informatique est l'outil indispensable pour le bon fonctionnement de l'administration.

Les outils en place sont totalement obsolètes et représentent des risques de sécurité non négligeables. La mise en place des QR factures n'en est qu'un parfait exemple. Une fonctionnalité annoncée depuis des années par la Poste fut mise en place dans la douleur fin 2021, entraînant délais, coûts supplémentaires, et perte de temps pour l'administration.

Nous vous proposons donc ce soir une toute nouvelle approche.

- Tout d'abord au niveau du matériel informatique. Il ne sera plus acheté comme actuellement, mais il sera loué sous un abonnement de 48 mois. Ceci permet d'avoir du matériel à jour, cou-

vert par une assistance technique sur site à J+1. En plus, cette option s'avère même moins chère que si on achetait le matériel directement en ligne.

- *Tous les outils métiers seraient remplacés par la solution de Data Consulting appelée Urbanus. Au vu des diverses présentations avec ce fournisseur, mais aussi des visites des administrations communales de Grolley et Montagny qui utilisent cette solution (et je les remercie à nouveau ce soir pour l'excellent accueil que nous avons eu) ; nous sommes convaincus que cette solution est la plus adaptée à la commune de Belfaux. La nouvelle solution offre de nombreux avantages et optimisations de processus tel que décrit en page 6, 7,8 et 9 de ce message. De plus, la nouvelle solution sera même moins chère d'environ CHF 11'800.00/an que la solution actuelle.*

Au vu de la préparation du budget 2024 à l'automne, et les contraintes de l'éditeur, nous devons viser une migration ce printemps pour tout finir en juillet 2023. Si ce délai n'est pas tenu, nous risquons de devoir encore continuer une année de plus avec les outils actuels.

Au vu des nombreux avantages de la solution Cisel/data-consulting, le Conseil communal vous recommande de valider ce crédit d'investissement ».

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et de la nécessité de changer le matériel vieillissant, d'harmoniser le matériel ainsi que les systèmes informatiques utilisés. Elle considère que le coût de CHF 200'000.00 est important, mais doit être investi pour permettre aux employés de la Commune de travailler dans de bonnes conditions et de simplifier leur travail quotidien.

Les coûts de formation étant très importants (environ 20%), elle demande que les heures de formation et de régie soient suivies de manière très stricte afin d'éventuellement économiser une partie de ce montant.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 200'000.00.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme **Christel Grandjean**, au nom du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, prend la parole :

« Le Groupe PS, Centre Gauche, PCS et Ouverture, remercie le Conseil communal pour la qualité du dossier et du professionnalisme du groupe de travail. Cependant, nous souhaitons vous rendre attentifs au suivi rigoureux du budget et à une surveillance de chaque poste ».

M. **Christophe Thode** prend la parole :

« Ce projet est non seulement utile, mais nécessaire !

Il me semble bien ficelé et pensé dans le détail.

Par exemple, et ceci doit être souligné, il inclut une formation digne de ce nom des utilisateurs ».

Mme **Marianne Aebischer**, au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend la parole :

« Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro remercie le Conseil communal pour la présentation de ce message très détaillé.

Le Conseil général doit donner aux conseillers communaux et au personnel de la commune un outil de travail fonctionnel, sécurisé et extensible en cas de nécessité.

Le matériel actuellement utilisé est peu pratique dans son utilisation quotidienne.

Nous recommandons aux membres du Conseil général d'accepter cet investissement ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 27 voix

9. Octroi d'un DDP pour la réalisation d'un complexe sportif à la route des Prés (message 142)

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal.

« Tout d'abord, je tiens à m'excuser pour le fait de ne pas avoir mis de plan de la zone en question. C'est donc pour ça que nous vous le projetons maintenant.

Ce DDP est la première brique d'un très long processus en vue de la construction d'un nouveau complexe sportif dans la zone dite des Prés. A ce jour, aucun projet concret n'existe, seules 2 variantes restent en lice après une première étude sommaire, mais elles doivent encore être approfondies afin de choisir la variante définitive. C'est donc pour ça que nous vous présentons ce soir que le DDP, et pas le reste du projet. Mais soyez rassuré, le Conseil communal s'engage à revenir vers vous au moment voulu pour vous présenter le projet final, ainsi que les potentielles conséquences financières pour la commune.

Mais nous n'en sommes encore pas là. Afin que le CAB et l'ES Belfaux puissent aller de l'avant avec les banques et les divers investisseurs, et monter un projet solide, ils ont besoin de l'accord de la commune pour les terrains, ceci sous la forme d'un DDP.

L'octroi d'un tel DDP est assez courant dans de tels projets quand le domaine public ne peut couvrir l'intégralité du coût (on peut citer la piscine de Marly ou la salle Polyvalente de Lechelles). Il est clair que la commune de Belfaux n'a pas les moyens financiers de couvrir un tel projet estimé à environ 5 millions de francs.

En page 3, nous avons énuméré les conditions-cadres du DDP, qui sont des conditions standards dans le domaine, et qui permettront la pérennité financière du projet.

Je rappelle que la zone actuelle est déjà utilisée pour la pratique du foot, et aucun autre projet n'existe dans cette zone. Cette zone est même marquée comme Zone d'intérêt général dans notre PAL. Seule la déchetterie est aussi en place sur la parcelle 674, et un remaniement parcellaire sera effectué lors de la mise en place du DDP afin de garantir l'existence et le bon fonctionnement de la déchetterie en son lieu actuel.

Je tiens à finir par réitérer l'engagement du Conseil communal dans le sport et en particulier dans ce projet. C'est donc pour cela que nous vous recommandons d'accepter l'octroi du DDP de soir ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Yvan Chablais** prend la parole :

« Le Conseil Communal a-t-il chiffré les investissements à charge de la Commune suite à ce projet :

- Elargissement de la route ?
- Modifications du Pont ?
- Parking et trafic ?

Ces investissements figurent-ils au plan financier ? ».

M. **Schickel** lui répond que le projet n'est pas assez avancé. Les chiffres ne sont pas encore connus. Il s'agit d'estimations.

M. **Christophe Thode**, au nom du Groupe le Centre Belfaux Futuro, prend la parole :

« Le Centre Belfaux Futuro est favorable à l'entrée en matière pour un DDP relatif aux parcelles susmentionnées.

Du fait des contours encore flous du projet et des implications financières possiblement élevées pour la commune, nous souhaitons que le Conseil communal soumette l'acceptation de l'octroi du DDP à quelques conditions :

1. **Délai de réalisation** : Comme il n'y a, en l'état, ni plan financier, ni projet abouti, nous demandons de limiter à 15 ans le délai de réalisation des infrastructures sportives. Passé ce délai, la commune pourra, soit prolonger le délai de réalisation, soit faire valoir son droit de retour.
2. **Création d'une parcelle « Déchetterie communale »** : il s'agit de garantir une surface suffisante pour satisfaire les besoins présents et futurs des usagers. Pour cela, il faudra créer une parcelle dédiée à la déchetterie, d'une surface permettant un usage, un fonctionnement et une gestion aisés.

3. **Coûts à charge de la commune** : Lorsque le projet sera à l'étude, il y aura nécessité de chiffrer et de communiquer les coûts à charge de la commune, y compris les éventuels frais d'entretien. Ceci afin de pouvoir déterminer à temps notre capacité à supporter cette charge financière et, le cas échéant, de nous retirer.
4. **Route d'accès** : Si un projet se réalise, il sera nécessaire d'élargir la route des Prés. Cela occasionnera d'importantes dépenses pour notre commune. Nous demandons que la réalisation du projet tienne compte de cet élément financier, sachant les difficultés financières dans lesquelles Belfaux se débat.
5. **Parking** : Nous souhaitons aussi faire remarquer que, lors de grandes manifestations sportives, cela occasionnera des problèmes de parcage. Nous souhaitons que cet aspect du projet soit pris en compte dans une vision globale du trafic villageois ».

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture, prend la parole :

« Le Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture a étudié attentivement le Message no 142 du Conseil communal.

Nous remercions le Conseil communal pour le bref historique de nos sociétés sportives qui s'engagent pour le projet décrit dans la suite du message.

En donnant notre accord ce soir, nous soutenons également l'émulation et les liens de convivialité vécus dans les associations sportives ainsi que les bienfaits pour la santé physique et psychique de la pratique du sport.

Nous relevons aussi l'originalité du projet en réflexion basé sur un partenariat public-privé.

Par ailleurs, nous aurions apprécié que le Conseil communal fasse figurer dans ce document quelques chiffres permettant au Conseil général de mieux se représenter l'ampleur du projet.

Ainsi, la surface des parcelles soumises à l'octroi du droit de superficie demandé ce soir n'est pas mentionnée. Nous pensons aussi que la future SA ou les membres du groupe de travail doivent avoir à ce jour un ordre de grandeur des montants à trouver.

Une acceptation de principe n'est pas seulement un accord sur une vision globale. Pour jouer son rôle correctement, le Conseil général doit pouvoir se représenter une réalité aussi précise que possible.

Nous comprenons bien que nous n'en sommes qu'au début d'un grand projet et nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche qui reposera sur les épaules de la future SA. Il n'en reste pas moins que le Conseil communal nous faciliterait grandement la tâche en nous livrant des données précises ou provisoires lorsqu'elles sont à sa disposition.

Ceci mis à part, sur le fonds, le Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture propose au Conseil général d'accepter l'octroi du DDP demandé par le Conseil communal ».

Mme **Andréa Felder** demande que les accès à ces infrastructures soient sécurisés pour les usagers.

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**. Il relève que le Conseil communal est conscient de ces problèmes d'accès et, dès la concrétisation du projet, la réalisation d'un sentier piétonnier sera étudiée.

Mme **Christel Grandjean** prend la parole. Elle demande si ce DDP est octroyé, comment va-t-on garantir que la déchetterie ne soit pas « mangée ».

M. **Schickel** lui répond que la parcelle sera divisée en deux, ceci afin de garantir la parcelle de la déchetterie.

M. **Christophe Thode** prend la parole :

Il revient sur le remaniement parcellaire. Il demande que l'usage de la déchetterie soit garanti. Il insiste sur le fait que les membres de la Commission Energie et Environnement ainsi que le responsable de la déchetterie soient consultés.

M. Schickel prend note de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet l'octroi d'un DDP pour la réalisation d'un complexe sportif à la route des Prés au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'octroi d'un DDP est accepté à l'unanimité par 25 voix et 2 abstentions.

10. Propositions

Les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance, la réponse à la proposition numéro 2, transmise par Mme Aebischer lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022.

La proposition a pour titre :

Evaluer la possibilité de mettre en place un parc à chiens, avec un règlement, dans l'espace libre au sein de notre commune.

Réponse :

Voici les informations qui ressortent de l'étude de la proposition par l'administration communale.

L'endroit idéal pour l'installation d'un parc à chiens serait sur un terrain communal situé derrière l'arsenal cantonal. En effet, il serait au centre du village, mais dans une zone « cachée » entre l'arsenal et le Tigulet.

Un devis estimatif montre qu'il faut environ CHF 28'000.00 pour la création du parc. Cela comprend l'installation d'une clôture de 2m de hauteur, de 2 portails et de quelques aménagements pour les chiens et les propriétaires (bancs, troncs d'arbres, etc.).

Actuellement, l'impôt communal perçu auprès des propriétaires de chiens s'élève effectivement à CHF TTC 75.00 par an. Ce qui représente une recette d'environ CHF 14'000.00 par an.

Les frais actuels de l'administration et de l'édilité concernant les chiens s'élèvent à CHF 12'000.00 par an. Suite à l'installation d'un parc à chien, des frais de maintenance supplémentaires doivent être pris en compte à hauteur de CHF 3'200.00.

Pour information, la perte de location du parchet concerné provoquerait un manque à gagner anecdotique de CHF 33.00 par an.

Pour l'heure, le Conseil communal n'a pas pris position concernant cette proposition.

La Présidente demande à Mme Aebischer si elle est satisfaite de la réponse à la proposition.

Mme **Aebischer** prend la parole :

« Je remercie le Conseil communal pour la réponse chiffrée à ma proposition. Au vu des coûts estimés, je pense qu'il y a des dossiers plus urgents que ce parc à chiens, à moins que le Conseil communal décide de faire un sondage auprès des détenteurs de chiens avec l'envoi de la facture annuelle ».

La Présidente clôt la discussion concernant la proposition numéro 2.

La Présidente donne la parole à M. **Eric Mauron**.

Nouvelles propositions :

Marquage de la Rte d'Autafond – Rte de Combes

« Le Conseil général demande au Conseil communal de suspendre la procédure en cours, de réunir les citoyens opposants et de tout mettre en œuvre afin de régler la question à l'amiable ».

M. Mauron fait les remarques et pose les questions suivantes :

Membre de la Commission des routes, j'ai appris que la Commune a mis à l'enquête un marquage avec un « Stop », à l'intersection du carrefour vers le passage à niveau Rte de Combes, Rte d'Autafond. Au nom des utilisateurs, je relève que cette signalisation est une entrave au trafic agricole parce que nous devons, à chaque passage, passer par-dessus le « Stop » et enfreindre la loi. J'ai des photos à disposition.

Comment est-ce possible que, nous utilisateurs, n'ayons pas été informés ? Est-ce que le bureau Jeanneret est venu sur place pour faire les plans ? J'ai l'impression qu'il ne se rend pas compte de la réalité du terrain.

La Commission des routes a appris, après la mise à l'enquête, que le Conseil communal avait pris cette décision, la Commission a été unanime pour dire qu'il ne faut aucun marquage sur cette route. Comme nous, les utilisateurs n'ont pas été informés. Nous avons dû faire recours contre cette mise à l'enquête, la procédure est en cours.

Je pose aussi la question de savoir pourquoi le Conseil communal n'a pas ouvert la possibilité aux utilisateurs de donner leur point de vue. Il savait que la Commission des routes était unanime pour ne pas faire de marquage à cet endroit. Le courrier du Conseil communal du 14 février dernier en rajoute encore.

Il faut être pratique et arrêter la procédure. »

M. Eric Mauron se récusé et sort de la salle étant donné qu'il est un utilisateur de cette route et recourant dans cette affaire.

Le nombre de conseillers/ères présent.e.s s'élève à 26 et la majorité est à 14.

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset**.

« Interpellée par des citoyens, j'interviens sur le même sujet que mon préopinant, Eric Mauron.

J'essaie de comprendre les raisons qui font que des habitants de notre commune doivent prendre un avocat pour faire recours contre une décision du Conseil communal.

Le Conseil communal a décidé de mettre à l'enquête une signalisation routière, notamment un STOP entre les routes de Combes et d'Autafond, en touchant aussi la route de Montazagny, qui est une impasse. Je précise que la Commission des routes, dont je fais partie, n'a jamais été informée officiellement de ce projet et n'a pas pu donner son préavis. J'ai pris connaissance, par la parution dans la feuille officielle, qu'un marquage « stop » était demandé par la commune, j'ai informé les membres de la Commission des routes à la séance qui a suivi.

Je précise que nous parlons bien de routes exclusivement communales et pour lesquelles le Conseil communal a une marge de manœuvre.

Tout est parti d'une demande de pose d'un miroir afin d'améliorer la visibilité à cet endroit en mai 2022. La réponse a été « on ne peut pas poser de miroir, le canton ne veut pas » et que le Conseil en novembre 2022 a accepté la pose d'un nouveau marquage et qu'il fallait aller se renseigner auprès du responsable technique de la commune.

Ainsi, on constate que le Conseil communal prend une décision, sans faire de vision locale avec les usagers, ni même de prendre leur avis, et étonnamment de ne pas présenter ce projet à la Commission des routes afin d'obtenir son préavis.

Mais en parallèle, on mandate un ingénieur, on fait des plans et on prépare une mise à l'enquête et je pense que de nombreuses heures de travail, soit du responsable technique, soit des secrétaires, soit des professionnels, ont été nécessaires pour cela. Quel est le coût de toutes ces démarches ?

La mise à l'enquête a lieu et c'est lors de la parution dans la Feuille officielle qu'elle devient publique. Tous les habitants du hameau de Combes n'ont aucune autre possibilité que de faire recours contre la décision du Conseil. Pour quel coût supplémentaire à nouveau pour la commune et pour les recourants citoyens ? Un montant de CHF 1'500.00 a dû être versé par les citoyens recourant

J'ai pu prendre connaissance, aussi, du courrier que le Conseil communal a envoyé au Tribunal cantonal dans lequel il est mentionné que, notamment le SPC (Service ponts et chaussée) a validé les plans et transmis d'autres informations après que le Conseil communal eut répondu négativement au citoyen de Belfaux, concernant la pose d'un miroir. Le Conseil communal écrit que la Commission des routes a été avertie le 22.12. C'est vrai, toutefois la Commission a été informée par le membre que je suis, et qui avait lu la Feuille officielle. Mais cerise sur le gâteau : le Conseil communal écrit qu'il n'a pas d'obligation à prévenir sa Commission des routes ou ses citoyens. Il ne s'agit pas de prévenir la Commission et les citoyens. Il s'agit de consulter la Commission, qui représente les citoyens, sur les projets en cours, tel que la loi sur les communes le prévoit.

Du pragmatisme et du bon sens devraient primer. Je vous demande de soutenir la proposition déposée ».

La Présidente rappelle que le Conseil général doit se positionner quant à la recevabilité de la proposition de M. Mauron. Si la proposition est acceptée, le Conseil communal aura un délai de 12 mois pour apporter une réponse ou une prise de position au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet la proposition de Mauron au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La recevabilité de la proposition est acceptée à l'unanimité par 26 oui.

M. Mauron réintègre la salle pour la suite des débats. Le nombre de votants s'élève à 27.

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

Il fait remarquer qu'il y a une ressemblance entre la proposition de M. Mauron et le dossier concernant le trottoir à la Rte de Corninboeuf. Il s'étonne que les discussions n'aient pas été organisées avec les personnes concernées avant d'entreprendre des démarches et de prendre des décisions.

Le Conseil communal dispose dès lors d'une année pour étudier cette proposition et pour y répondre.

La Présidente donne la parole à M. **Grégoire Minisini** du Mouvement Arc-en-Ciel.

Demande d'obtention du label Fourchette Verte pour la cantine de l'accueil extrascolaire de l'école de Belfaux.

« Je souhaite proposer l'obtention du label Fourchette Verte pour la cantine de l'accueil extrascolaire de l'école de Belfaux. Actuellement, les repas sont livrés par Le P'tit Gourmet et ne disposent d'aucune certification.

Je suis sûr que vous comprenez l'importance que revêt la santé de nos enfants. Nous savons que la nutrition joue un rôle crucial dans le développement physique et mental des enfants, dès le plus jeune âge. Les repas que nos enfants consomment à l'école ont un impact direct sur leur santé et leur performance scolaire ainsi que la mise en place de leurs habitudes alimentaires.

Cherchant à concilier plaisir et santé au travers d'une alimentation équilibrée, le label Fourchette Verte s'adresse à tous les types d'établissements servant des repas. Dans le cadre du Programme «Je mange bien, je bouge bien», Fourchette Verte Fribourg a priorisé son action auprès des crèches et des accueils extrascolaires avec les labels "tout petit" et "junior".

Le label Fourchette Verte est une certification qui récompense les cantines et autres établissements pour leur engagement à proposer:

- *Des repas équilibrés et sains*
- *Une sélection de produits locaux et de saisons*
- *À inscrire le plaisir et la découverte au centre de la réflexion alimentaire*
- *Une mise en place d'une politique de réduction des déchets*
- *Une formation du personnel de l'AES aux principes de l'alimentation saine et équilibrée.*

A ce stade, il est important de souligner que tous les AES de la ville de Fribourg sont labellisés Fourchette verte avec complément Ama terra, qui souligne son engagement auprès des thématiques de durabilité.

Il n'y a pas de raison que l'AES de Belfaux ne participe pas à cette transition. Etant une structure professionnelle, elle a un rôle clé dans la promotion de la santé et d'une bonne alimentation.

Pour ses démarches de labellisation, la commune pourra être soutenue par la section cantonale Fourchette verte.

Les coûts de labellisation sont très peu élevés. Ils sont soutenus par le canton via sa politique de promotion de la santé.

Pour une certification de l'AES de Belfaux, il faudrait que :

- *Le fournisseur livre des repas équilibrés.*
- *Le personnel de l'AES se forme avec la section cantonale sur les principes du label et s'engage à les respecter. A titre d'exemple :*
 - *Servir de l'eau pendant les repas*
 - *Un 2^{ème} service privilégiant les légumes*
 - *Un goûter privilégiant les fruits*

- *Mais aussi ne pas mettre à disposition le sel aux enfants.*

A ma connaissance, Le P'tit Gourmet ne souhaite pas modifier ses pratiques.

Un potentiel remplaçant pourrait être Cookids qui jouit actuellement du label. La crèche de Belfaux est déjà son client.

Pour conclure, il y a une insatisfaction croissante que j'ai pu relever de la part de nombreux parents dont les enfants sont inscrits à l'AES.

Il serait à mon avis désolant de persister dans le statu quo sans évaluer d'autres chemins possibles ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet la recevabilité de cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Oui : 13

Non : 10

Abstentions : 3

La recevabilité de cette proposition est acceptée et transmise au Conseil communal.

La présidente donne la parole à Mme **Christel Grandjean**.

Modification du règlement communal sur les routes

« Est-ce qu'il serait possible de modifier notre règlement communal au sujet de la participation des promoteurs pour la construction des trottoirs ? ».

Mme Grandjean précise que le règlement communal oblige les promoteurs de participer au financement d'un trottoir le long d'une route communale. Alors qu'il n'y a pas d'obligation, pour un promoteur, de participer financièrement à la réalisation d'un trottoir longeant une route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet la recevabilité de cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Oui : 26

Non : 0

Abstentions : 1

La recevabilité de cette proposition est acceptée et transmise au Conseil communal.

La Présidente donne la parole à M. Chablais. Il informe le Conseil général qu'il avait préparé la même proposition que Mme Grandjean.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

11. Questions

La Présidente précise que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, différentes réponses.

Question no 5, déposée le 13 décembre 2022 par Mme Solange Berset

Transformation de l'AGGLO en association de communes – qu'en est-il des frais de recours ?

Réponse :

Les 6 communes concernées (Avry, Belfaux, Givisiez, Granges-Paccot, Matran et Villars-sur-Glâne) se sont partagés les frais de recours à parts égales.

Les coûts totaux s'élèvent à CHF TTC 33'909.90, soit **CHF 5'654.65** pour la commune de Belfaux.

Ces montants ont été imputés aux exercices comptables 2020, 2021 et 2022 dans le chapitre 0220.3132.00 « Honoraires de conseillers externes, experts – Administration générale ».

Mme Solange Berset est satisfaite de la réponse.

Question no 11, déposée le 13 décembre 2022 par Mme Emilie Corminboeuf

Service des Curatelles de la Sonnaz, qu'en est-il de son fonctionnement ?

Réponse :

Depuis le début de l'année 2021, de grandes turbulences ont secoué le Service Officiel des Curatelles de La Sonnaz (SOCS), alors que jusqu'à la fin 2020 le SOCS était cité en exemple par la Justice de Paix pour son fonctionnement exemplaire.

Les problèmes ont débuté lorsque la responsable du service et d'autres collaboratrices ont reproché des erreurs professionnelles récurrentes à une employée administrative. Cette dernière a ensuite été mise en arrêt maladie par son médecin. De plus, elle a dû subir une intervention chirurgicale, élément qui a prolongé son absence. Par la suite la Covid a refait son apparition et cette employée a repris ses activités, mais en télétravail pour une période.

Les fortes tensions entre la responsable du service et cette employée ont contraint le Comité de direction du SOCS de leur proposer des séances de médiation pour tenter de ramener le calme et repartir sur de bonnes bases. Malheureusement, les résultats n'ont pas été favorables. Au mois de juillet 2021, le Comité de direction du SOCS a décidé de libérer cette employée de son obligation de travailler et d'entamer une procédure de licenciement. A relever qu'une seule personne a été licenciée dans ce service.

Pour pallier à ces longues absences, le Comité de direction a dû engager plusieurs personnes en CDD (Contrat de Durée Déterminé) afin que la charge de travail toujours plus importante puisse être accomplie dans les délais exigés.

Le droit du travail étant tellement complexe que les membres du Comité de direction ont décidé de se faire aider par un avocat afin de régler la situation au mieux. Dès ce moment, ce sont l'avocate de cette employée et l'avocat de notre partie qui se sont livrés à une bataille sans fin jusqu'au licenciement formel de cette employée le 31 décembre 2022. La condition étant de lui verser, en plus de ses salaires, une indemnité réparatrice (dont le montant ne peut évidemment pas être divulgué).

Durant toute cette période désagréable et difficile, le Comité de direction a étudié plusieurs pistes pour que le service soit mieux structuré spécialement en ce qui concerne le secrétariat. Il a décidé de créer un poste de responsable administratif et a engagé en juin 2021 une responsable qui a travaillé durant 20 mois et qui a donné sa démission pour le 1er mars 2023 pour des raisons personnelles.

Le 17 mai 2022, par souci de transparence et de collaboration avec les communes membres de l'Association, le Comité de direction a rencontré les Syndics.ques pour leur faire part de la situation du service.

Le Comité de direction s'est de plus assuré de collaborer régulièrement avec la Justice de Paix.

En juin 2022, la responsable du service a annoncé être également en arrêt maladie. C'est alors une autre curatrice du service qui a assumé l'intérim pour le reste de l'année.

En novembre 2022, la responsable a remis sa démission avec effet au 31 janvier 2023.

Une nouvelle fois, le Comité de direction a dû réagir dans l'urgence pour mettre au concours le poste de responsable du SOCS et auditionner plusieurs candidat-e-s avec l'espoir de trouver la personne adéquate qui réussira à rendre ce service efficient.

M. Frédéric Plancherel a été engagé. Il prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2023.

Tous ces problèmes auxquels le service a dû faire face ont engendré des coûts importants et imprévus lors de l'établissement des budgets.

Pour information, voici les statistiques des mandats de service :

2021

- 141 mandats actifs, chiffre auquel il faut rajouter les 25 mandats archivés en 2021 ; soit au total 166 mandats traités durant l'année
- 23 nouveaux mandats sont arrivés tout au long de l'année 2021

2022

- 154 mandats actifs, chiffre auquel il faut rajouter 22 mandats archivés en 2022 soit au total 176 mandats traités durant l'année
- 33 nouveaux mandats sont arrivés tout au long d'année 2022

Par ailleurs, les procès-verbaux des Assemblées des délégués sont accessibles sur demande. Il s'agit en effet de séances publiques dont la convocation fait l'objet d'une publication dans la Feuille Officielle.

Mme Corminboeuf étant absente, la réponse lui sera soumise lors de la prochaine séance.

Question no 22, déposée le 28 mai 2019 par Mme Murielle Angéloz Burns

Etablissement d'un cahier des tâches et objectifs des commissions communales et demande d'information concernant l'accomplissement de celles-ci et l'atteinte des objectifs

Réponse :

Le Conseil communal a décidé de demander à chaque commission, dès le début de la législature 2021-2026, de proposer les objectifs qu'elle se fixe et la mission qui est la sienne. Il estime qu'il est pertinent et important que ce soit les membres eux-mêmes, dans une démarche participative, qui déterminent ces éléments en fonction de leurs propres intérêts et de leur vision.

Lorsque cette démarche aura été effectuée par chaque commission, son résultat sera affiché sur le site internet de la Commune. Il pourra ensuite inspirer les commissions des prochaines législatures.

Mme Angéloz Burns est satisfaite de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

12. Divers

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**. Elle complète les propos de Mme Mary-Lise Bapst en informant le Conseil général que 3 jeunes médecins généralistes se sont installés à Belfaux et sont à disposition de la population belfagienne.

Mme la Syndique, au nom du Conseil communal, remercie Mme Véronique Rebetez pour son engagement durant son année de présidence en lui remettant un bouquet de fleurs.

La Présidente donne la parole à M. **Saeed Ajilian**. Il demande où en est l'affaire du boursier communal, M. Wider.

M. **François Vallat**, Vice-syndic, responsable des finances, lui répond qu'un certain nombre de procédures sont encore en cours. L'avocat de M. Wider a fait appel contre la dernière décision du Tribunal cantonal. C'est dès lors le Tribunal fédéral qui devra se prononcer. Cette procédure est en cours et le Conseil communal n'a pas de nouvelle. Cependant, le Conseil communal a entrepris un certain nombre de démarches afin de récupérer une partie des avoirs qui avaient été bloqués. Des montants apparaîtront dans les comptes 2022. Ceux-ci ne concernent pas la réalisation des biens immobiliers. Le Conseil communal a également entrepris d'autres procédures vis-à-vis de différents organismes concernés dans cette affaire. Pour l'instant, le Conseil communal n'est pas en mesure de donner plus d'informations. Cependant, il met tout en œuvre afin de récupérer le maximum des avoirs qui avaient été détournés par M. Wider.

M. **Vallat prend la parole à titre personnel**. Il revient sur le rapport administratif établi par le Préfet et son lieutenant de Préfet. Il s'étonne que ce rapport n'ait pas trouvé plus d'écho dans le cadre du législatif. Il regrette que le Conseil général de Belfaux n'ait pas saisi l'occasion pour en prendre acte et se poser un certain nombre de questions, y compris au niveau de la gouvernance des élus communaux et de la commune en général.

Il insiste sur le fait que le Conseil communal n'a pas la volonté de ne pas donner d'information. Cependant, lorsqu'il y a des procédures judiciaires en cours, le Conseil communal ne peut rien communiquer. Il précise que l'assurance en responsabilité civile communale a versé un montant de CHF 200'000.00.

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset**. Elle demande, où seront hébergées les données au moment des changements informatiques. Est-ce qu'elles seront hébergées en Suisse ou à l'étranger ?

M. **Vincent Schickel** lui répond que le groupe de travail a été extrêmement vigilant à ce sujet et que les données seront hébergées en Suisse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et prend la parole :

« Avant de remettre ma casquette à M. Jobin, j'aimerais vous remercier chacune et chacun pour votre participation active, mais aussi votre bienveillance à chacun de mes bégalements ou erreurs de prononciation dans les noms de famille. D'autre part, la très bonne collaboration du bureau et les échanges constructifs lors de nos séances du Conseil Général m'ont appris qu'au-delà des limites partisans, ce sont d'abord le bon sens et l'intérêt commun qui nous unissent au service du fonctionnement et du développement de notre belle commune. Je vous en remercie toutes et tous.

Enfin, merci également au personnel de l'administration et à M. Barras, M. Sarrion, M. Losey et M. Chassot de la paroisse pour la mise en place de la salle et votre présence. Un grand Merci également à la commune pour l'apéro qui va suivre.

N'oubliez pas de transmettre rapidement toutes vos interventions à Madame Christian pour la rédaction du procès-verbal.

Je vous souhaite une bonne continuation.

Merci et bonne soirée !

La séance est levée à 21h15.

La Présidente



Véronique Rebetez



La Secrétaire



Véronique Christian